

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 29 mai 2018 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

2018-05-240 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-05-241 MANDAT ET AUTORISATION DE SIGNATURE. ENTENTE DE FIN D'EMPLOI

CONSIDÉRANT l'employé matricule 824;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite se prévaloir des dispositions de l'article 2091 du Code civil du Québec (L.R.Q., c. C-1991);

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 2631 et suivants du Code civil du Québec (L.R.Q., c. C-1991);

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

QUE ce Conseil mette fin à l'emploi de l'employé matricule 824 à compter du 30 mai 2018;

QUE ce Conseil mandate le directeur général, monsieur René Chalifoux, à négocier une entente mutuelle de fin d'emploi avec l'employé matricule 824;

QUE monsieur Chalifoux soit autorisé à signer ladite entente pour et au nom de la Ville, laquelle sera ratifiée par le Conseil à une séance ultérieure.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-05-242 NOMINATION. DIRECTRICE ADJOINTE - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Steeve Boutin au poste de directeur du Service de police de la ville de Mercier;

CONSIDÉRANT que le poste de directeur adjoint du Service de police de la ville de Mercier sera vacant à compter du 5 juin prochain;

CONSIDÉRANT que Madame Chantal Cayer, actuelle sergente-détective du Service de police, et ce depuis le 3 juillet 2017, a su se démarquer de par ses compétences et son expérience;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service de police, de la direction des ressources humaines et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de Madame Chantal Cayer, à titre de directrice adjointe du Service de police de la ville de Mercier;
- QUE cette nomination soit effective à compter du 5 juin 2018;
- QUE ses conditions de travail soient celles prévues à la politique administrative du personnel-cadre de la Ville de Mercier, classe E1, échelon 10;
- QU'une semaine de vacances additionnelle lui soit accordée en plus des quatre semaines actuelles, le tout conformément aux dispositions de l'article 8.2 de ladite politique.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-05-243 NOMINATION - COORDONNATRICE AUX ARCHIVES

CONSIDÉRANT que ce Conseil souhaite procéder à la refonte des archives de la Ville ;

CONSIDÉRANT que le poste de coordonnateur(trice) aux archives est vacant;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu affichage à l'externe du 4 au 16 avril 2018 pour le poste de coordonnateur(trice) aux archives;

CONSIDÉRANT que trois (3) candidats ont été rencontrés en entrevue.

CONSIDÉRANT qu'une des candidates, madame Hélène Lepage, s'est démarquée de par ses compétences.

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale, de la direction des Ressources humaines et du Greffe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de Madame Hélène Lepage à titre de coordonnatrice aux archives pour un contrat à durée déterminée de 2 ans;
- QUE ses conditions de travail soient telles que prévues au contrat de travail joint à la présente résolution.
- QUE la nomination soit effective à compter du 4 juin 2018.
- QUE le directeur général, monsieur René Chalifoux, soit autorisé à signer ledit contrat de travail.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-05-244 NOMINATION - TECHNICIENNE - URBANISME

CONSIDÉRANT qu'un poste de technicien - urbanisme est vacant depuis le 4 mai 2018;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu affichage à l'interne et à l'externe du 30 avril au 11 mai 2018 pour le poste de technicien - urbanisme, tel que l'exige la convention collective SCFP, section locale 3153;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des ressources humaines et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de Madame Laurence Pelletier au poste de technicienne - urbanisme;
- QUE sa nomination soit effective à compter du lundi 18 juin 2018;
- QUE ses conditions de travail soient telles que prévues à la convention collective SCFP, section locale 3153, pour la classe 8.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-05-245 NOMINATION - POLICIÈRE PATROUILLEURE

CONSIDÉRANT qu'un poste de policier patrouilleur est vacant depuis le 5 mai 2018;

CONSIDÉRANT que madame Mélanie Ferguson, présentement policière patrouilleuse sur appel, répond aux exigences de la fonction;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service de police, de la direction des ressources humaines et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu :

- QUE ce Conseil procède à la nomination de Madame Mélanie Ferguson, à titre de policière patrouilleuse;
- QUE sa nomination soit effective à compter du 14 mai 2018;
- QUE ses conditions de travail soient celles prévues au règlement numéro 2017-947 - Règlement concernant les conditions de travail des policières et policiers de la Ville de Mercier.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-05-246 OCCUPATION D'UNE PARTIE DES LOTS P.152-8 ET P.152-96 (RUE BANNAN) PAR DES CITOYENS

CONSIDÉRANT que la ville de Mercier possède les lots P.152-8 et P.152-96 d'une superficie totale de 884,9 mètres carrés (près de 9525 pieds carrés) adjacents au 3, rue Bannan;

CONSIDÉRANT que la Ville n'utilise pas la totalité desdits lots;

CONSIDÉRANT la demande des propriétaires du 3, rue Bannan afin d'occuper une partie de cet immeuble pour des fins personnelles sur une superficie approximative de 145 mètres carrés (environ 1560 pieds carrés));

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite conserver le terrain;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- Que ce conseil autorise madame Lise Michaud, mairesse et monsieur René Chalifoux, directeur général, à signer pour et au nom de la Ville, l'entente concernant l'occupation d'une partie des lots P.152-8 et P.152-96 attachée à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-05-247 CORRECTION. NOMINATION. DIRECTEUR DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-02-038 concernant la nomination de monsieur Éric Steingue;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Ville et monsieur Steingue;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu :

- QUE ce Conseil procède à la modification de celle-ci afin que la nomination de Monsieur Éric Steingue soit un contrat à durée déterminée de 5 ans.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-05-248 CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2017-09-491 POUR LE 818, BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE

CONSIDÉRANT la résolution 2017-09-491 concernant une demande de PIIA relative au bâtiment à construire au 818, boulevard Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée au dossier;

CONSIDÉRANT que la construction à être érigée au 818, boulevard Saint-Jean-Baptiste aura 8 logements et un commerce et non 7 logements et un commerce;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- Que ce Conseil modifie la résolution 2017-09-491 en indiquant que la future construction devant être érigée au 818, boulevard Saint-Jean-Baptiste aura 8 logements et un commerce et non 7 logements et un commerce.

ADOPTÉE à l'unanimité

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les interventions peuvent être visionnées via le site internet de la Ville de Mercier sous l'onglet « Assemblée publique filmée » du 29 mai 2018 à la huitième seconde de la sixième minute d'enregistrement (00 :06 :08).

PÉRIODE DE QUESTIONS

N/A

2018-05-249 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- De clore la séance extraordinaire à 20 h 07.

ADOPTÉE à l'unanimité